

LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES, UNE FAUSSE BONNE IDÉE... POURQUOI ?

En milieu urbain ou non, parcs, rivières et autres espaces naturels offrent une diversité d'habitats pour de nombreux animaux.

Réflexe anthropomorphique étant, nombre d'entre nous se piquent « d'aider » la faune sauvage en distribuant de la nourriture.

Mais est-ce vraiment les assister que de participer au nourrissage des animaux sauvages ?

En ville, l'interdiction de nourrir les animaux sauvages comme les pigeons ou autres oiseaux est de plus en plus courante et vise à limiter leur concentration, source de désagréments. Il est important de garder à l'esprit que cette interdiction s'applique aussi à la campagne et est valable pour « *tous les animaux errants, sauvages ou redevenus tels* » comme les canards sauvages, les ragondins, les corneilles, les écureuils, les renards et bien d'autres espèces...

- Pourquoi cette interdiction ?

La plupart de ces animaux peuvent en effet véhiculer des zoonoses (= maladies transmissibles entre l'animal et l'Homme). Le risque sanitaire est un point non négligeable quand on a conscience des conséquences que peuvent avoir ce type de maladies. De plus, « *Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'Homme par une maladie transmissible.* » Ce type de mesures, si besoin est, devra être pris par le Maire de la commune, sous forme d'un arrêté municipal.

Un apport artificiel de nourriture profite d'abord aux espèces opportunistes les plus banales des villes : pigeons, rats, corneilles noires, chats errants, ... Nourrir ces espèces aura pour effet d'augmenter leur population, avec un impact négatif sur l'environnement.

De plus, la nourriture offerte n'est pas nécessairement adaptée aux animaux. Le pain par exemple, souvent mouillé, n'est pas idéal pour les oiseaux : il gonfle dans leur estomac et peut provoquer des troubles digestifs.

Le nourrissage de certains animaux crée une accoutumance, ces derniers deviennent alors dépendant de l'Homme et rencontrent des difficultés à se nourrir seuls. La survie de ces animaux est alors compromise et très douloureuse.

Les kilos de nourritures qui se « perdent » dans l'eau peuvent également perturber l'équilibre écologique d'un plan d'eau et déstabiliser son fonctionnement.

En cas de grosses chaleurs, l'eau devenue trop riche en matières nutritives, peut même devenir toxique voire mortelle pour la plupart des animaux qui y vivent : l'eau peut être envahie par des algues et certaines maladies comme le botulisme peuvent apparaître. Il faut ensuite des mois pour rétablir l'équilibre écologique.

DES RISQUES SANITAIRES...

Le nourrissage favorise la transmission de pathogènes

Plusieurs agents pathogènes transmissibles à l'Homme et aux animaux sauvages et domestiques sont favorisés par les rassemblements liés aux nourrissages.

Parmi ces maladies, la leptospirose est une zoonose bactérienne grave et parfois mortelle pour l'Homme et causée par la transmission de Spirochètes du genre *Leptospira*.

Les ragondins sont des animaux vecteurs de la leptospirose.

Cette maladie est qualifiée de ré-émergente par l'Organisation Mondiale de la Santé ([OMS](#)) et elle peut atteindre tous les mammifères, dont l'Homme. Elle peut conduire à une insuffisance rénale aiguë, une atteinte neurologique (convulsions, coma), des hémorragies pulmonaires ou digestives plus ou moins sévères et d'autres problèmes de santé.

Dans le cadre de la lutte contre les ragondins et les rats musqués, certaines communes peuvent passer une convention de piégeage, afin d'organiser des campagnes sur le territoire et gérer les populations. Evidemment, si parallèlement à cette action de piégeage, certains nourrissent les animaux, l'action s'avère alors inefficace.

DES DÉSORDRES ÉCOLOGIQUES...

Quel est l'impact du nourrissage des ragondins sur la biodiversité ?

Le nourrissage de certaines espèces accélère la dégradation des écosystèmes.

En creusant leurs terriers dans les berges, les ragondins favorisent considérablement l'érosion de celles-ci.

De manière indirecte, il entraîne également un colluvionnement (dépôt sur versant) important qui perturbe les écosystèmes aquatiques, tout en conduisant à l'envasement du cours d'eau et des ouvrages hydrauliques.

Chaque terrier de ragondin creusé dans les berges représente en effet un volume de 0,3 à 1,5 mètre cube de terre.

En forte densité, il est possible d'observer jusqu'à un terrier tous les 50 à 60 mètres de berge. Le volume de terre rejeté dans le cours d'eau est alors considérable.

Lorsque les terriers sont réalisés dans une berge ou à proximité d'un ouvrage hydraulique (pilier de pont par exemple), ceux-ci s'en trouvent fragilisés. En cas de rupture de ces ouvrages, les conséquences peuvent être très importantes.

Terriers de ragondins creusés dans les berges d'un cours d'eau

N'oublions pas qu'il s'agit d'espèces qui montrent une capacité de dispersion très importante. Favoriser ces espèces sur notre territoire peut entraîner également des conséquences importantes sur les territoires environnants.

Le ragondin est en effet dans le top 100 des espèces les plus problématiques !